

- ▶ Attention, ces corrigés ne représentent pas ce qu'il fallait faire, l'objectif est simplement de dégager les éléments du cours qui pouvaient être utilisés pour chaque sujet.

SUJET 1 : LE DÉSIR PEUT-IL SE SATISFAIRE DE LA RÉALITÉ ?

I. Le désir, dans la mesure où il consiste en une recherche de plaisir, ne peut se satisfaire de la réalité qu'à la condition de vivre une vie raisonnable.

A / Le désir est tendance vers une fin dont la réalisation procure du plaisir. Le désir motive l'homme à agir, à dépasser ce qui est déjà là pour obtenir ce que l'on recherche, qui n'est pas encore réalisé. Le désir semble donc, par essence, ne pas se satisfaire de la réalité.

B / Bien plus, si le désir s'oriente exclusivement vers la recherche du plaisir, l'objectif sera alors d'avoir le plus de plaisir possible, de vivre de manière intense. En visant toujours plus, l'homme ne saurait plus apprécier ce qui est. Sitôt que son désir sera réalisé, il cherchera encore autre chose et il sera par conséquent éternellement insatisfait.

C / L'hédonisme, c'est-à-dire la valorisation du plaisir, ne conduit pas pour autant nécessairement à ne jamais pouvoir se satisfaire de la réalité. **Épicure** propose une force d'hédonisme raisonnable qui valorise les plaisirs simples et le calcul des plaisirs sur le long terme. L'hédonisme épicurien permet de se libérer de l'éternelle insatisfaction des désirs excessifs. Le désir peut alors se satisfaire de ce qui est, c'est-à-dire jouir des choses simples que procurent la nature, la vie en société et l'exercice de sa pensée.

II. L'exigence de liberté et les contraintes morales interdisent au désir de se satisfaire de la réalité.

A / La recherche du plaisir peut conduire à une tyrannie douce du pouvoir, qui satisfait nos désirs pour empêcher toute révolte (**Tocqueville**). Si le désir se satisfait de la réalité, c'est-à-dire ici de ce qu'accorde le pouvoir dans le but de rendre les gens satisfaits, alors le risque est que l'homme ne se soucie plus de sa liberté. L'exigence de liberté interdit donc au désir de se satisfaire de la réalité.

B / Les contraintes morales imposent également à l'homme de se soucier du bien et du juste. Dans la mesure où la réalité est injuste et où il y a du mal dans le monde, le désir ne peut se satisfaire de la réalité.

C / Le désir peut-il pour autant se satisfaire de ce qu'il est juste d'obtenir ? Nous touchons là au problème de l'envie (*cf.* **Rawls**). La réalité du désir semble dépasser, dans les faits, la morale qui cherche à lui imposer, en droit, des limites.

III. L'insatisfaction du désir face à la réalité est plus profonde. Le désir est-il condamné à ne se satisfaire que dans l'illusion ?

A / Parmi les désirs de l'homme, on peut distinguer certains désirs qui sont plus fondamentaux. Freud identifie trois besoins qui caractérisent la condition humaine : un besoin affectif de se sentir protégé, un besoin cognitif de compréhension du monde, et un besoin moral de réalisation du bien et du juste. Or le réel ne peut satisfaire ces besoins. Nous ne sommes jamais à l'abri du hasard, de la mauvaise fortune ; nous ne parvenons pas à comprendre l'existence même du monde, le fait qu'il y ait quelque chose plutôt que rien ; le mal et l'injustice persistent.

B / La religion propose selon **Freud** une réponse à ces besoins, en soutenant l'existence d'un dieu d'amour, qui protège l'homme, en expliquant la création du monde par ce dieu et en affirmant l'existence d'un lieu – le paradis – où le bien et la justice sont réalisés. Toutefois cette réponse est selon Freud une illusion. L'homme croit en un dieu qui n'existe pas pour la seule raison que cette croyance lui offre une réponse à ses besoins fondamentaux.

C / Il s'agit alors de prendre conscience que la déception éprouvée face au réel ne provient que de la croyance que le réel doit se soumettre immédiatement à nos désirs. Comprendre que le réel s'oppose à nos désirs et accepter cette limitation, ce n'est pas se résigner. Il faut à la fois affirmer que le désir ne peut se satisfaire de la réalité, au sens où il faut transformer le réel pour le rendre meilleur, et en même temps, affirmer que le désir doit et peut se satisfaire de la réalité, au sens où il n'a pas à chercher dans un au-delà imaginaire sa satisfaction.

SUJET 2 : QUE VAUT L'OPPOSITION DU TRAVAIL MANUEL ET DU TRAVAIL INTELLECTUEL ?

I. **L'opposition du travail manuel et du travail intellectuel est une opposition fonctionnelle qui a un sens dans le cadre de la division du travail.**

A / La production technique suppose la maîtrise théorique de la nature et la maîtrise pratique de la nature (cf. texte d'**Alain**). Or la production du savoir consiste en un travail intellectuel et la fabrication des objets techniques repose en définitive sur un travail manuel. La production technique semble donc requérir une division du travail, entre le travail intellectuel et le travail manuel.

B / Cette division du travail est dans l'intérêt de chacun. (cf. texte de **Pierre Nicole**) L'opposition de ces deux formes du travail a donc une signification fonctionnelle, elle remplit une fonction, qui est une fonction sociale d'organisation du travail.

C / Cette division du travail en travail manuel et travail intellectuel se justifierait donc par une forme de rationalité en finalité (cf. **Max Weber**) dans la mesure où il s'agit de trouver la forme d'organisation du travail la plus efficace, la plus utile.

II. **Cette opposition est toutefois superficielle et joue plutôt un rôle symbolique.**

A / Ce qui fait la spécificité du travail humain, c'est qu'il est essentiellement maîtrise de soi, de sa volonté et de ses pensées, et toujours expression à la fois de ses forces physiques et intellectuelles. (cf. premier texte de **Marx**) On ne peut donc pas concevoir une opposition nette entre un travail manuel et un travail intellectuel. Le travail manuel implique l'intellect et la production intellectuelle du savoir implique la production manuelle d'un texte.

B / Le travail n'est pas essentiellement structuré d'après des principes d'organisation rationnels. Il est avant tout structuré d'un point de vue symbolique (cf. exemple du travail des hommes et des femmes dans la société Guayaki : texte de **Pierre Clastres**). L'opposition du travail manuel et du travail intellectuel a en ce sens plutôt une signification symbolique. Elle représente les deux pôles, théorique et pratique, de la production, mais ne correspond pas à une opposition stricte.

III. **L'opposition du travail manuel et du travail intellectuel a essentiellement une signification idéologique, dans laquelle elle est représentée comme une opposition de valeur, qui masque les véritables problèmes posés par le travail.**

A / L'opposition symbolique du travail manuel et du travail intellectuel peut être utilisée soit au profit du travail manuel, alors conçu comme le seul et véritable travail concret, producteur de la société, soit au profit du travail intellectuel, alors conçu comme détenteur d'une suprématie et représentant un mode de vie plus accompli. Cette opposition est utilisée pour lutter contre la domination, ou justifier une domination (cf. travail sur la notion de domination chez **Philip Pettit**).

B / Cette manière de se représenter le travail masque les véritables problèmes posés par le travail. Il n'y a pas d'opposition de valeur entre le travail manuel et le travail intellectuel. La distinction essentielle est celle entre le travail aliéné et le travail véritable (cf. deuxième texte de **Marx**). Le travail manuel et le travail intellectuel, lorsqu'ils se manifestent sous la forme d'un travail aliéné, sont tout autant indésirables et dans la mesure où le travail manuel et le travail intellectuel constituent une forme de travail véritable, l'un n'est pas préférable à l'autre.

SUJET 3 : TEXTE DE HUME, EXTRAIT DE L'ENQUÊTE SUR LES PRINCIPES DE LA MORALE

I. « La validité des règles de justice ... ils ont quelque influence et autorité ».

Les normes de justice ne s'appliquent pas seulement aux relations entre individus, elles s'appliquent aussi aux relations entre États.

II. « Mais ici réside la différence ... dans une certaine mesure, dans une guerre générale ».

Mais il y a une différence entre les relations entre États et les relations entre individus. Les individus ne peuvent survivre sans relations entre eux. Les États peuvent survivre sans relations entre eux.

III. « L'observance de la justice ... ou envahissent les propriétés des autres. ».

Conséquences de cette différence sur l'application des normes de justice aux relations entre États : pour les États, l'utilité du respect des normes de justice est moindre que pour les individus. Or, l'obligation morale est en proportion de l'utilité. Donc : les États ont moins d'obligation morale.

C'est cette partie qui constitue le cœur du texte de Hume. Les deux affirmations essentielles à comprendre, à analyser et à discuter sont l'idée que « l'obligation morale est en proportion de l'utilité » (affirmation tout à fait contraire au sens commun qui oppose le devoir moral et la recherche de l'intérêt) et l'idée que « des raisons d'État peuvent, en cas d'urgences particulières, dispenser de suivre les règles de justice. » (le problème est le suivant : l'État est-il au dessus des lois ? Dans quelle mesure l'homme politique a-t-il le droit de faire appel à la raison d'État pour justifier ses décisions ? Jusqu'où peut-on accepter les exceptions aux règles de justice ?).